



Communiqué de presse

19 avril 2016

## Le groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE sera créé à l'automne

Un an après l'annonce de leur rapprochement stratégique, Harmonie Mutuelle, MGEN et leurs partenaires du groupe Harmonie et du groupe Istya, s'apprêtent à créer le plus grand groupe mutualiste de protection sociale en France. L'organisation, la gouvernance et les grandes orientations stratégiques sont maintenant définies, elles doivent être validées lors des assemblées générale de chaque mutuelle impliquée, en juin et juillet prochain, et le groupe pourra être constitué officiellement durant l'automne 2016. Le futur groupe, dans un premier temps nommé « groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE », sera, à la fois, le premier acteur de l'assurance santé et le premier réseau d'offre de soins et de services privé non-lucratif.

- 10 millions de personnes protégées
- 5,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires assurances
- 1,2 milliard d'euros de chiffres d'affaires social, sanitaire et médico-social
- 4,1 milliards d'euros de fonds propres et réserves
- 24 000 salariés

### Une ambition confortée

Lorsque MGEN et Harmonie Mutuelle ont engagé leur rapprochement stratégique fin 2014, leur volonté était de faire jouer leurs complémentarités et de mettre leurs ressources et leurs compétences au service de leurs adhérents et patients.

Dix-huit mois plus tard, au-delà de MGEN et d'Harmonie Mutuelle, le rapprochement concerne : Harmonie Fonction Publique, MGEFI, MNT, Mare-Gaillard, Agrume, La France Mutualiste, MAEE, MASFIP, Mutuelle des Douanes, Mutuelle de l'Insee, Pavillon Prévoyance.

Le bien-fondé de cette démarche apparaît d'autant plus vivement que l'année 2015 a confirmé la nécessité pour les mutuelles de répondre avec force aux évolutions de leur environnement. En matière

d'assurance maladie complémentaire, leur activité est de plus en plus normée, leur capacité à innover est bridée, tandis qu'elles sont confinées dans un rôle de payeur aveugle d'un système de santé sur lequel elles ne peuvent agir véritablement. En matière d'accès aux soins, les difficultés que rencontrent une part importante de la population rendent toujours plus nécessaire la recherche de solutions fondées sur la solidarité.

Dans ce contexte, créer un groupe mutualiste est un levier puissant pour agir sur la rénovation du système de protection sociale et répondre aux besoins d'accompagnement des adhérents dans leurs parcours de santé et de vie.

### **Des travaux préparatoires prêts à aboutir**

Le travail préparatoire à la création du groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE entre dans sa phase finale. La gouvernance et l'organisation ont été fixées. Un dossier va être déposé à l'ACPR et à l'Autorité de la concurrence pour valider le rapprochement et ses modalités. Ensuite, les assemblées générale de chaque mutuelle (en juin et juillet) auront à se prononcer sur le dispositif pour rendre possible la création du groupe. La constitution officielle du groupe est ainsi prévue à l'automne 2016.

### **Une gouvernance centrée autour d'une UMG prudentielle**

Le nouveau groupe se dotera d'une organisation et d'une gouvernance qui lui permettront de rassembler l'ensemble des mutuelles et unions impliquées et de mettre en œuvre une stratégie de développement commune. Son organisation reposera sur trois structures :

- une « UMG » (union mutualiste de groupe) prudentielle, entité faîtière qui pilotera le groupe et exercera des missions de contrôle,
- une « union des SSAM<sup>1</sup> », entité d'animation et de coordination des activités sociales, sanitaires et médico-sociales,
- une « UGM » (union de groupe mutualiste), qui sera l'union de coordination politique et stratégique et d'échange de moyens et d'expérience regroupant l'ensemble (UMG, union des SSAM et organismes qui par choix ou impossibilité juridique ne seront pas membres de l'UMG).

L'UMG aura pour rôle de définir la politique et les orientations stratégiques du groupe, d'exercer une influence dominante sur les membres affiliés au moyen d'une coordination centralisée sur les décisions, d'organiser les coopérations et synergies opérationnelles, de mettre en place les mécanismes de solidarité financière entre les membres, de garantir le respect de la conformité à Solvabilité 2, de réaliser la combinaison des comptes sociaux et les bilans prudentiels du groupe. L'UMG n'exercera pas d'activités assurantielles en tant que telles mais certains domaines d'activité seront placés sous son contrôle.

L'union des SSAM aura la responsabilité d'élaborer une stratégie commune et un plan de développement, en matière d'offre de soins, de services et d'accompagnement. En plus des mutuelles gérant des SSAM, elle rassemblera les unions mutualistes dans les territoires qui le souhaiteront. Elle sera également ouverte à des organisations non-mutualistes afin que d'autres types d'organisations privées non-lucratives (associations, fondations...) puissent rejoindre le groupe.

Toutes les mutuelles se sont déjà positionnées pour intégrer soit l'UMG, soit l'UGM. Les mutuelles dont le statut juridique le permet et qui souhaitent s'engager fortement dans la recherche de synergies et la mise en œuvre d'une solidarité financière à l'échelle du groupe constitueront l'UMG. Harmonie mutuelle, MGEN, MNT, MGEFI, Harmonie Fonction Publique et la Mutuelle Mare-Gaillard ont fait ce choix. La France Mutualiste, MAEE, Pavillon Prévoyance, Agrume Groupe Harmonie, MASFIP, Mutuelle des Douanes et Mutuelle de l'INSEE rejoindront l'UGM.

---

<sup>1</sup> SSAM : Services de soins et d'accompagnement mutualistes

## **Le futur n°1 de l'assurance santé et réseau n°1 d'offres de soins et de services privé non-lucratif**

L'union au sein d'un groupe unique confèrera aux mutuelles membres les moyens nécessaires pour développer de nouvelles solutions pour leurs adhérents et patients et affronter la concurrence comme les transformations réglementaires incessantes. Les membres du futur groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE sont en effet convaincus que les mutuelles qui se développeront seront celles qui, véritablement, renouvelleront leur métier en passant du simple remboursement de prestations de soins à l'accompagnement des parcours individuels, à la prévention collective et personnalisée des risques, voire à leur anticipation et à la garantie effective de l'accès aux soins.

Le groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE, par sa taille, ses ressources, son ancrage territorial, ses liens avec les employeurs publics et les entreprises, disposera, à l'évidence, des capacités financières et des compétences humaines nécessaires pour investir et innover, de la reconnaissance politique pour influencer sur les réglementations, de la présence locale pour assurer le lien permanent avec les populations... Ses mutuelles membres, avec les synergies que le groupe mettra en œuvre, seront en mesure de proposer des offres complètes allant au-delà de la complémentaire santé et des solutions solidaires pour tous les publics : jeunes, actifs du public, du privé et indépendants, retraités, bénéficiaires de dispositifs de contrats aidés (ex. ACS)...

Les SSAM jouent un rôle clé dans ce schéma. Harmonie Services Mutualistes (et ses composantes dont Harmonie Santé & Services MNAM OM) et MGEN ont su développer une approche différente du soin et de l'accompagnement fondée sur des valeurs humanistes, un principe de non-lucrativité, mais aussi une exigence de performance économique. Avec les unions mutualistes dans les territoires qui pourraient le rejoindre, le groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE comptera environ 700 établissements et disposera de SSAM dans 50 départements pour un chiffre d'affaires total de 1,2 milliard d'euros. Son envergure nouvelle lui permettra d'organiser des filières de soins, entre ses services et établissements ou en nouant des partenariats. Il se positionnera en tant que pôle d'attraction et d'adossement pour les opérateurs de soins privés non-lucratifs, de l'économie sociale et solidaire, mutualistes ou non.

La stratégie du futur groupe positionne ainsi l'intérêt des adhérents au cœur de la démarche et s'articule autour de 5 axes structurants :

1. « *Conforter nos positions sur la santé* »
2. « *Créer de nouveaux services en matière de parcours de soins, de prévention, de dépistage, d'assistance...* »,
3. « *Construire des dispositifs de prévoyance, de garantie dépendance, d'épargne et retraite adaptés aux attentes des adhérents* »,
4. « *Développer l'offre de soins mutualistes et les réseaux conventionnés* »,
5. « *Investir dans les nouvelles technologies au service du développement, du lien adhérent et de la qualité de service* ».

### **Des coopérations en marche**

Trois projets démontrent déjà les capacités de développement du futur groupe :

- Depuis mars 2014, MGEN et Harmonie Mutuelle investissent, ensemble et à parité, dans le développement des SSAM en Bourgogne (Côte-d'Or, Yonne, Nièvre) portés par la Mutualité Française Bourguignonne.

- Fin 2015, MGEN, Harmonie Mutuelle et Harmonie Services Mutualistes, avec la mutuelle Mutac, ont créé « *La Maison des Obsèques* », le premier réseau funéraire mutualiste. Partenaire, dès sa création, de l'UPFP (Union du pôle funéraire public), ce réseau devrait compter 400 agences partout en France à l'horizon 2025.

- En février 2016, la Fondation Hospitalière Sainte-Marie, fondation reconnue d'utilité publique qui gère 49 établissements sanitaires et médico-sociaux principalement situés en Ile-de-France, est entrée en discussion exclusive avec Harmonie Services Mutualistes, pour le compte du futur groupe MGEN-Istya-Harmonie, en vue de rejoindre l'union des SSAM dès sa création.

**Joseph Deniaud**, président du groupe Harmonie Mutuelle :

*«Au sein du mouvement fédéral, notre rapprochement renforcera la position des mutuelles dans le champ de la protection sociale et de la santé, et dans le débat public. Notre position singulière qui associe performance et but non lucratif, porte haut et fort l'ambition de permettre à tous l'accès à des soins de qualité. Notre rapprochement nous confère également les moyens et l'énergie pour anticiper les évolutions de besoins de notre société, les mutations réglementaires, les restructurations de notre secteur. »*

**Thierry Beaudet**, président du groupe MGEN et du groupe Istya :

*« À travers le groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE, ce que nous voulons, c'est agir pour les adhérents et les patients, en articulation avec la Sécurité sociale. Pour les adhérents et les patients de nos mutuelles et pour tous ceux qui se retrouveront dans nos valeurs, dans notre approche très concrète d'une protection sociale solidaire et d'une offre de soins non-lucrative. Pour cela, nous devons être forts économiquement et politiquement. Cette union nous en donne, à l'évidence, les moyens. »*

**Alain Gianazza**, président de la MNT :

*« Notre groupe aura l'envergure pour agir auprès de toutes les populations, dans tous les territoires. Ensemble, nous aurons à cœur d'imaginer de nouvelles réponses concrètes et solidaires, en particulier là où les difficultés d'accès aux soins sont une réalité forte. »*

**Serge Brichet**, président de la MGEFI :

*« Les agents publics incarnent au quotidien les valeurs républicaines de solidarité, d'égalité, d'accès aux droits et, pour autant, leur protection sociale complémentaire est de plus en plus mise à mal. Mutualistes, nous devons être incontournables auprès des pouvoirs publics, pour que leur voix soit entendue. Avec un groupe représentant plus de 10 millions de personnes, nous le serons. »*

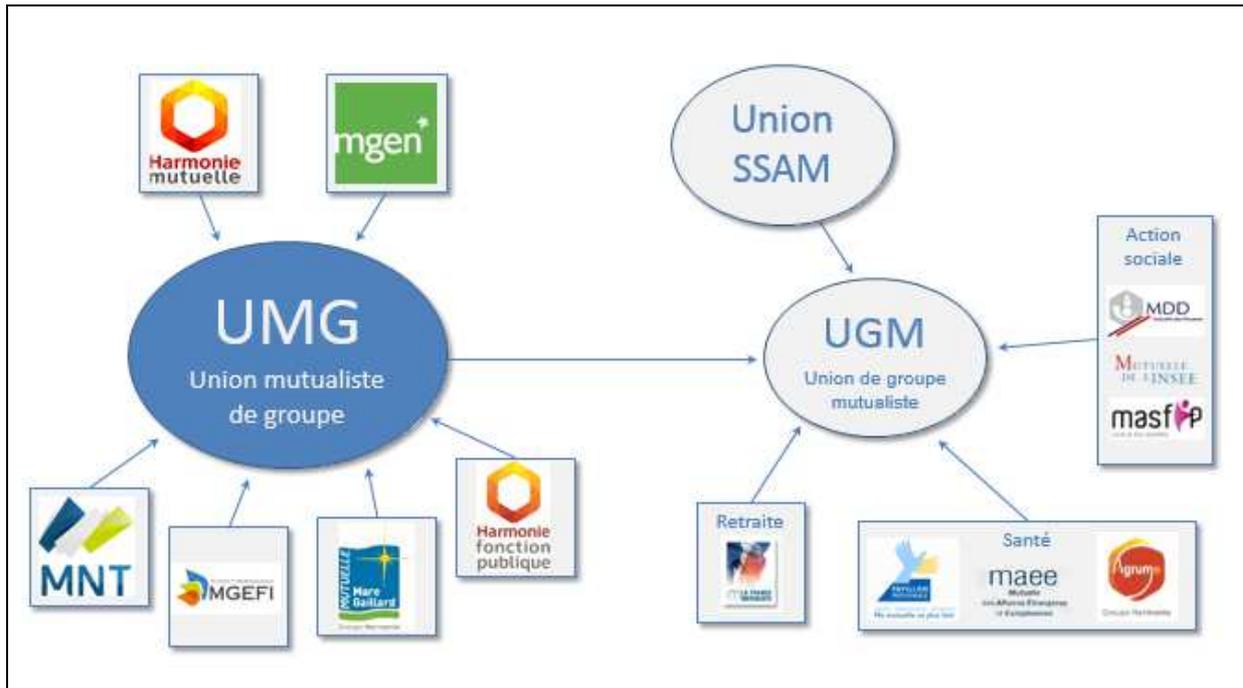
**Bertrand Laot**, président d'Harmonie Fonction Publique :

*« Pour défendre notre modèle mutualiste, nous devons construire ensemble un projet fédérateur, porteur d'avenir ; mais aussi et surtout centré sur le besoin de nos adhérents. »*

**Maurille Serge Chicot**, président de la Mutuelle Mare-Gaillard :

*« Le groupe que nous construisons veut porter une offre complète vers l'ensemble des territoires et des publics. Une démarche de solidarité et d'égalité de traitement à laquelle nous sommes fondamentalement attachés en tant que mutuelle ultramarine. »*

## Schéma d'organisation du groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE



### UMG, union des SSAM et UGM : des structures prévues et régies par le code de la Mutualité

Une UMG est une union dont les membres affiliés sont des mutuelles exerçant des activités d'assurance (mutuelles dites de « Livre II ») ainsi que, éventuellement, des institutions de prévoyance et sociétés d'assurance mutuelle. Une UMG est une union prudentielle au sens de Solvabilité 2 : elle exerce une influence dominante sur les décisions des organismes affiliés et assure la solidarité financière entre ces derniers. L'UMG n'exerce pas, elle-même, d'activités d'assurance.

Le Code de la Mutualité permet de constituer des unions destinées à coordonner des activités sanitaires, sociales et culturelles. Créées par des mutuelles exerçant des activités de prévention, d'action sociale ou de gestion de réalisations sanitaires et sociales (mutuelles dites de « Livre III »), éventuellement avec des mutuelles du Livre II, elles peuvent accueillir des organismes relevant d'autres codes (institutions de prévoyance, mutuelles d'assurance, coopératives, associations, fondations...) sous réserve que les majorités en assemblée générale et au conseil d'administration restent détenues par les membres mutualistes de l'union.

Une UGM est une union dont les membres sont des mutuelles ou unions mutualistes ainsi que, éventuellement, des institutions de prévoyance et des sociétés d'assurance mutuelle. Son objet est de « faciliter et de développer, en les coordonnant, les activités de ses membres ». Une UGM ne peut pas pratiquer des opérations d'assurance ou de réassurance.

## Chiffres-clés des mutuelles (2015)

### Cotisations acquises nettes HT

Harmonie Mutuelle	2 399 M€
Groupe MGEN	2 008 M€
MNT	591 M€
MGEFI	206 M€
Harmonie Fonction publique	136 M€
Mutuelle Mare-Gaillard	12 M€
<i>total</i>	<i>5 352 M€</i>

### Fonds propres et réserves

Harmonie Mutuelle	1 335 M€
Groupe MGEN	2 192 M€
MNT	263 M€
MGEFI	135 M€
Harmonie Fonction publique	142 M€
Mutuelle Mare-Gaillard	8 M€
<i>total</i>	<i>4 075 M€</i>

### Personnes protégées (régime complémentaire)

Harmonie Mutuelle	4 353 233
Groupe MGEN	2 830 134
MNT	1 083 133
MGEFI	338 295
Harmonie Fonction publique	202 399
Mutuelle Mare-Gaillard	85 489
<i>total</i>	<i>8 892 683</i>

### Personnes protégées (régime obligatoire)

Harmonie Mutuelle	580 151
Groupe MGEN	2 984 882
MNT	106 371
MGEFI	337 896
Harmonie Fonction publique	220 000
Mutuelle Mare-Gaillard	-
<i>total</i>	<i>4 229 300</i>

## Taux de couverture du SCR (Solvency Capital Requirement) en norme Solvabilité 2 au 31/12/2014

Harmonie Mutuelle	286 %*
Groupe MGEN	205 %**
MNT	236 %
MGEFI	187 %
Harmonie Fonction publique	292 %
Mutuelle Mare-Gaillard	290 %

\* Groupe Harmonie : 217 %

\*\* au 31/12/2015 : 248 %

## Effectif salarié

Groupe Harmonie <i>dont Harmonie Services Mutualistes</i>	13 000 8 400
Groupe MGEN <i>dont effectifs SSAM</i>	9 295 4 096
MNT	1 154
MGEFI	225
Harmonie Fonction publique	252
Mutuelle Mare-Gaillard	41

## Contacts presse :

### **MGEN :**

Benoît Coquille, bcoquille@mgen.fr, 01 40 47 23 92

Coralie Jolly, coralie.jolly@rpybyco.com, 01 42 41 58 46

### **Harmonie Mutuelle :**

Jeanne Bariller, harmoniemutuelle@havasww.com, 06 15 51 49 40